SEGUR DE LA SANTE

L'Ordre National des Infirmiers lance
les états généraux de la profession infirmière

Objectifs :

- Renforcer la contribution infirmière au Ségur et enrichir les propositions portées par l'Ordre National des Infirmiers en rassemblant toutes les forces vives de la profession : contribution des différents collectifs infirmiers (associations, syndicats…), avis d'experts, consultation de l'ensemble de la profession.
- Porter la voix des 700 000 infirmiers de France pour une revalorisation globale de la profession (compétences, salaires, carrière...) au sein d'un système de santé plus efficace, plus durable, et plus humain.

Paris, le 9 juin 2020

Après la crise sanitaire que nous venons de traverser, l'annonce du Ségur de la Santé suscite de grandes attentes parmi les professionnels concernés, et notamment les infirmiers. **L'Ordre National des Infirmiers est la seule organisation représentative de la profession infirmière à participer au Ségur de la Santé** (avec la Fédération nationale des étudiants en soins infirmiers).

A l'heure de la refondation historique de notre système de santé, les 700 000 infirmiers de France ne doivent pas retomber dans l'oubli. Il s'agit de **considérer la contribution réelle de la 1ère profession de santé du pays (par le nombre), son potentiel, son souhait d'évoluer tout au long de la carrière, sa capacité à répondre aux enjeux que doit relever notre système de santé** que sont le vieillissement de la population, les maladies chroniques, la prévention…

Conscient du risque d'une nouvelle réforme trop médico-centrée, l'Ordre National des Infirmiers lance les états généraux de la profession infirmière.

Vendredi 5 juin, 24 organisations infirmières (collectifs, associations, syndicats…) ont participé à la réunion de lancement. Parallèlement, l'Ordre National des Infirmiers s'appuiera sur des avis d'experts du monde de la santé : professeurs, infirmiers Maitres de conférences, Directeurs d'établissement, juristes, économistes, représentants des usagers… L'ensemble de la profession sera également sollicité via une consultation en ligne dédiée au Ségur.

A l'issue des états généraux de la profession infirmière, l'Ordre National des Infirmiers présentera, dans le cadre du Ségur de la Santé, des propositions qui font consensus au sein de la profession. **Objectif : porter la voix des 700 000 infirmiers de France pour une revalorisation globale de la profession (compétences, salaires, carrière...) au sein d'un système de santé plus efficace, plus durable, et plus humain.**

Dans le cadre des états généraux, les forces vives de la profession infirmière travaillent sur des mesures concrètes visant à :

- **Augmenter le nombre d'infirmier(e)s** et intégrer des **ratios infirmiers / patients** spécifiques à chaque service à l'hôpital, afin de garantir la qualité et la sécurité des soins pour tous les patients.

- **Développer les compétences**, et donc réviser les textes encadrant l'exercice de la profession.

L'article L4312-1 du code de la santé publique indique que « L'Ordre National des Infirmiers veille à maintenir les principes éthiques et à développer la compétence, indispensables à l'exercice de la profession ». Or, selon une consultation de l'Ordre National des Infirmiers réalisée en ligne du 7 au 11 mai 2020, à laquelle plus de 70 000 infirmiers ont répondu, près des trois quarts pensent qu'au regard des enseignements de la crise, leur champ de compétences doit être élargi.
En effet, le système de santé de demain doit être en mesure de **relever le défi du grand âge, de la prise en charge de patients atteints de maladie chronique toujours plus nombreux, de la désertification médicale…** Nous, infirmiers, savons réaliser des diagnostics cliniques, orienter vers d'autres professionnels de santé, coordonner un parcours de soins, adapter des prescriptions, veiller à l'observance des traitements, faire de la prévention, de l'éducation thérapeutique… sans se départir d'une approche profondément humaine dans nos relations avec les patients.

- Introduire une véritable **logique de carrière**, avec un suivi de l'évolution des compétences et des souhaits d'orientation et/ou de spécialisation. Aujourd'hui, un infirmier reste en moyenne 7 ans en établissement public ou privé. Il est indispensable de **travailler sur l'attractivité et le potentiel d'évolution** tout au long de la carrière de la profession infirmière.

- Porter une réflexion sur **la formation**, et finaliser le processus d'universitarisation : bac +3 pour la formation initiale ; bac +5 pour les spécialités et la pratique avancée ; développement de la recherche en sciences infirmières.

- **Travailler davantage en coopération avec les autres professionnels de santé**. A l'hôpital comme en ville, les infirmiers souhaitent une organisation de l'offre de soins qui relève plus de la coordination entre différents professionnels de santé, au bénéfice des patients.

- Renforcer le **lien ville - hôpital.** Si notre système de santé a besoin d'un hôpital plus fort, celui-ci doit pouvoir s'appuyer davantage sur un réseau de soins en ville pour le compléter, voire le soulager, et les infirmiers sont un maillon essentiel de la santé à domicile.

- Renforcer **la représentation des infirmiers dans le système de santé.**

« *Le Ségur de la Santé peut constituer une occasion historique de revaloriser la profession infirmière : compétences, salaires, carrière… C'est la raison pour laquelle nous avons lancé les états généraux de la profession. Ensemble, unis, ne manquons pas ce RDV historique pour les 700 000 infirmiers de France, et plus largement pour un système de santé plus efficace, plus durable et plus humain.* »

Patrick Chamboredon, Président de l'Ordre National des Infirmiers

--

CONTACT PRESSE
Adrien de Casabianca
06 30 30 34 84
adrien.decasabianca@gmail.com